

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-219-1915 promulquant le décret du 26 Décembre 1914 portant approbation de la Convention signée à Londres le 9 Novembre 1913 relativement aux prises

n° 16-219-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 janvier 1915

Numéro JO
n° 219 du 31/01/1915

Date du numéro
31 janvier 1915

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 18i4, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1885

Vu le décret du 26 Décembre 1914 (Affaires Etrangères), portant approbation de la Convention signée à Londres le 9 Novembre 1913, entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, relativement aux prises

Vu la publication du dit décret au Journal Officiel de la République Française du 28 Décembre 1914.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décre 26 décembre 1914 susvisé.

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et afiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.